

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 30 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente mars à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 23/03/2023

Nombre de délégués en exercice : 285

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède), Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne), Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux), Guillaume LEPERS, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot), Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix : Fumel et Syndicat de la Lémance), Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès), Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne) et Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche).

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÉLON (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Michel SERRANO (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKI (2 voix - Blanquefort sur Briolance et Syndicat de la Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Laurent VIDALE (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Stéphane ROSSATO (Damazan), Chantal GILLES (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Gilbert DUFOURG (Fauillet), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean-Pierre VIGUIER

(Laugnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédard), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Marie-Lise BORIS (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Alain PASCAL (Marmande), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDOUX (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADOT (Pardaillan), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Sylvie TICHANÉ (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup-Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Éric TRELLU (Roumagne), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Laura PÉNICAUD (Saint Astier), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Françoise RAMONDOU (Saint Beauzeil), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Stéphanie GHILARDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Daniel LEYRITS (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Jean-Pierre CASTEL (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénéstis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Alain CASTAGNET (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot) et Jean-Pierre LESTABLE (Villemont).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Madame et Messieurs : Nadine ZANARDO (Maire de Grateloup Saint Gayrand), Michel MAURIES (suppléant du Temple sur Lot), Jean-Pierre LEVAYER (Adjoint au Maire de Saint Antoine de Ficalba) et Françoise LAURIÈRE (Villeréal).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Christian GILLET (Casseneuil), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix : Cuzorn et Syndicat de La Lémance), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard

COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villerséal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Nicole PRÉVOT (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN (Villeneuve sur Lot), Christophe VECCHIOLA (Villerséal), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Didier VAYSSIÈRE (Syndicat de la Lémance).

Les services du Syndicat étaient représentés par :





Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Technique), Alexandra BRAAK (Responsable du Service Contrôles et Règlementation), Lionel SEMPÉ (Réfèrent service contrôle des DSP), Clément DURIEZ (Technicien maîtrise d'œuvre), Aurélie TINGAUD (Responsable du service Finances), Dany BALLEROY, Justine LEBOURGEOIS, Vanessa MADUBOST (Service Finances), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie EAU47) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre MOULY (Fumel).

En préambule, Madame la Présidente remercie la mairie du Temple sur Lot pour son accueil. Monsieur SAINT SIMON, Maire du Temple sur Lot, accueille les participants et présente sa commune.

Le Procès-verbal de la réunion du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

-  Administration Générale
-  Finances
-  Délégation de Service Public
-  Questions diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°23-009-C

1. Désignation des délégués au Comité Syndical

Pour divers motifs (élections municipales partielles, changement de délégués, ...) certains délégués ont été remplacés par les collectivités adhérentes et désignés par leurs organes délibérants. Madame la Présidente a donc proposé aux membres présents d'installer les nouveaux délégués suivants au sein du Comité Syndical :

TERRITOIRE LOT AMONT47 : délégué de Fumel Vallée du Lot (délibération du 23/02/2023) au Comité Syndical EAU47

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
PENNE D'AGENAIS	Jean-François BONNET (suppléant)	Bruno BILLOUX (suppléant)

TERRITOIRE PORTE DES LANDES : délégué du Confluent et des Côteaux de Prayssas (délibération du 27/02/2023) au Comité Syndical EAU47

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT LÉON	Pas de délégué, attente élections partielles	Mauricette GERON (suppléante)

TERRITOIRE NORD DE MARMANDE : délégué de Pays de Duras (délibération du 22/03/2023) au Comité Syndical EAU47

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT PIERRE SUR DROPT	Rémy MANZONE (suppléant)	Daniel LEYRITS (suppléant)

Les délégués suivants ont déjà été désignés lors du Comité du 28 février 2023 mais à cause de reports de Conseils Communautaires, ils n'ont pas pu être désignés par les EPCI. Il est donc proposé de nouveau d'installer :

TERRITOIRE DE LA BRAME : délégué du Pays de Lauzun (délibération du 22/03/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
ALLEMANS DU DROPT	Michel GRIMAUD (titulaire) Didier CARRÈGUES (suppléant)	Didier CARRÈGUES (titulaire) Françoise CHASTEAU (suppléante)

TERRITOIRE DE LA PORTE DES LANDES : délégué du Confluent et des Côteaux de Prayssas (délibération du 27/03/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT LÉGER	Isabelle PONCHARREAU (suppléante)	Jean-Jacques CHANQUOY (suppléant)

Le Comité syndical installe à l'unanimité les délégués présentés ci-dessus.

FINANCES*Délibérations n°23-010-C à 23-038-C***2. Approbation des Comptes administratifs 2022**

Le Compte Administratif constate le volume des titres des recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice.

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des Comptes Administratifs du Syndicat doit être constitué par le vote du Comité Syndical après transmission des Comptes de Gestion.

a) BUDGET PRINCIPAL

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au **Budget Principal** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DÉPENSES	5 750 668	4 912 194,57		892 185,40
RECETTES	5 750 668	4 855 614,22	948 765,75	
Résultats :		-56 580,35	948 765,75	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2022 (RAR)
DÉPENSES	365 628	70 306,76		273 262,67	8 302
RECETTES	365 628	99 885,70	243 683,73		0
Résultats :		29 578,94	243 683,73		- 8 302

- Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : - 27 001,41 €
- Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 1 165 448,07 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au **Budget Annexe Eau Potable Mutualisé** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	16 995 683	8 031 003,56		8 856 670,82
RECETTES	16 995 683	11 245 502,82	5 642 171,56	
Résultats :		3 214 499,26	5 642 171,56	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2022 (RAR)
DÉPENSES	29 410 250	14 042 057,99		387 953,96	5 970 971
RECETTES	29 410 250	11 507 318,48	2 922 693,47		89 376
Résultats :		-2 534 739,51	2 922 693,47		-5 881 595

- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : **679 759,75 €**
- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : **9 244 624,78 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au **Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DÉPENSES	6 615 874	3 991 040,75		3 137 120,68
RECETTES	6 615 874	6 259 782,27	868 379,16	
Résultats :		2 268 741,52	868 379,16	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2022 (RAR)
DÉPENSES	29 650 874	11 740 155,11		7 409 129,34	6 771 500
RECETTES	29 650 874	10 240 743,33	8 908 541,12		1 040 000
Résultats :		- 1 499 411,78	8 908 541,12		- 5 731 500

- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : **769 329,74 €**
- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 10 546 250,02 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au **Budget Annexe Régie Eau Potable** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DÉPENSES	6 601 066	5 631 892,44		936 323,57
RECETTES	6 601 066	6 154 849,76	413 366,25	
Résultats :		522 957,32	413 366,25	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2022 (RAR)
DÉPENSES	499 986	300 853,18		98 280,20	71 926
RECETTES	499 986	160 831,68	238 301,70		0
Résultats :		- 140 021,50	238 301,70		- 71 926

- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : 382 935,82 €
- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 1 034 603,77 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au **Budget Annexe Régie Assainissement Collectif** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DÉPENSES	4 647 137	3 247 126,43		1 593 214,24
RECETTES	4 647 137	3 229 702,80	1 610 637,87	
Résultats :		-17 423,63	1 610 637,87	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021 (RAR)
DÉPENSES	243 336	61 184,32		108 087,12	43 631
RECETTES	243 336	73 933,64	95 337,80		0
Résultats :		12 749,32	95 337,80		- 43 631

- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : - 4 674,31 €
- 🌱 Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 1 701 301,36 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au **Budget Annexe Assainissement Non Collectif** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	2 714 995	785 144,37		2 101 620,20
RECETTES	2 714 995	861 768,81	2 024 995,76	
Résultats :		76 624,44	2 024 995,76	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	135 124	7 326		127 557,15
RECETTES	135124	5 196,22	129 686,93	
Résultats :		- 2 129,78	129 686,93	

- Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : **74 494,66 €**
- Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : **2 229 177,35 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

g) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2022 relatif au Budget Annexe Solidarité sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	140 398	17 000,00		122 501,91
RECETTES	140 398	18 103,47	121 398,44	
Résultats :		1 103,47	121 398,44	

- Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : **1 103,47 €**
- Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : **122 501,91 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

La Présidente, Madame Geneviève LE LANNIC ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente, préside la séance.

- Le Comité adopte, à l'unanimité, les Comptes Administratifs de l'exercice 2022 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité.

3. Approbation des Comptes de gestion 2022

Conformément à l'article 21 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié par le décret 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant règlement général sur la comptabilité publique, le comptable public doit relater, à travers le Compte de Gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé.

Après vérification, les Comptes de Gestion 2022 des Budgets :

- Principal
- Annexe Eau Potable Mutualisé
- Annexe Assainissement Collectif Mutualisé
- Annexe Régie Eau Potable
- Annexe Régie Assainissement Collectif
- Annexe Assainissement Non Collectif
- Annexe Solidarité

sont conformes aux Comptes Administratifs du Syndicat pour l'exercice 2022.

• **Le Comité approuve, à l'unanimité, les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2022 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité.**

4. Affectations des résultats 2022

Il convient, conformément à la réglementation, de décider de l'affectation des résultats des comptes administratifs 2022 de l'ensemble des budgets.

Le vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion constitue l'arrêté des comptes du Syndicat.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats de clôture comme suit :

Le compte Administratif fait apparaître (en euros) :

a) BUDGET PRINCIPAL

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	- 56 580,35
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	948 765,75

SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	892 185,40
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	273 262,67
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 8 302,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	892 185,40
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	892 185,40
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	273 262,67

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	3 214 499,26
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	5 642 171,56
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	8 856 670,82
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	387 953,96
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	-5 881 595,00
UN DECICIT DE FINANCEMENT :	-5 493 641,14

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	8 856 670,82
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	5 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	3 356 670,82
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	387 953,96

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	2 268 741,52
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	868 379,16
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	3 137 120,68
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	7 409 129,34
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 5 731 500,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	3 137 120,68
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	2 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	637 120,68
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	7 409 129,34

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	522 957,32
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	413 366,25
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	936 323,57
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	98 280,20
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 71 926,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	936 323,57
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	50 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	886 323,57
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	98 280,20

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	- 17 423,63
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 610 637,87
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	1 593 214,24
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	108 087,12
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 43 631,00
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 593 214,24
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 593 214,24
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	108 087,12

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	76 624,44
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	2 024 995,76
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	2 101 620,20
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	127 557,15
UN DEFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	0
AUCUN DECICIT DE FINANCEMENT :	0

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	2 101 620,20
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	2 101 620,20
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	127 557,15

g) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 :	1 103,47
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	121 398,44
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	122 501,91

Après avoir examiné le Compte Administratif, il a été proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	122 501,91
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	122 501,91

- Le Comité décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité comme proposé ci-dessus.

5. Vote des Mouvements Inter-Budgets 2023 et des Budgets primitifs 2023

Il est nécessaire d'appeler des Mouvements Inter-Budget (MIB) afin de financer les dépenses prévues dans le Budget Primitif Principal EAU47.

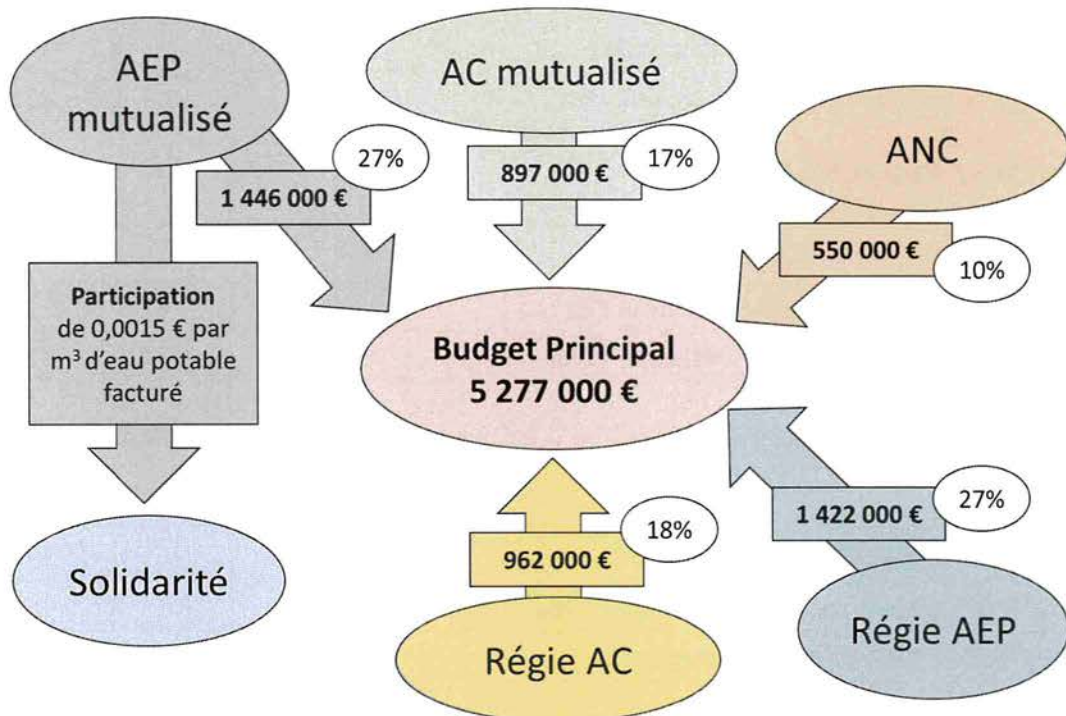
Le Budget Primitif Principal EAU47 comprend l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement et est financé principalement par les Mouvements Inter-Budgets (MIB).

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du Budget Primitif Principal EAU47 pour l'exercice 2023, il a été proposé de répartir les MIB de la manière suivante :

Budget Eau Potable Mutualisé	1 446 000 €
Budget Assainissement Collectif Mutualisé	897 000 €
Budget Régie Eau Potable	1 422 000 €
Budget Régie Assainissement Collectif	962 000 €
Budget Assainissement Non Collectif	550 000 €
Total MIB – Budget Principal EAU47	5 277 000 €

La responsable des Finances explique que 2 paramètres sont pris en compte dans le calcul des MIB :

- Le remboursement des salaires
- Une clé de répartition liée au nombre d'abonnés



Après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 28 février 2023, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2023.

Ils sont votés, par chapitre, après approbation des Comptes Administratifs 2022, approbation des Comptes de Gestion 2022, affectation des résultats 2022 et reprise des Restes A Réaliser.

L'équilibre par section du Budget Primitif 2023 s'établit comme suit (en euros) :

a) BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	990 000
012	Charges de personnel	4 650 000
65	Autres charges de gestion courante	104 300
66	Charges financières	1 955
67	Charges exceptionnelles	5 000
022	Dépenses imprévues	317 643
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 190
TOTAL DES DEPENSES		6 181 088

Comptes	Intitulés	Budget 2023
13	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 277 000
74	Dotations, subventions et participations	10 903
002	Excédent de fonctionnement reporté	892 185
TOTAL DES RECETTES		6 181 088

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	20 000
20	Immobilisations incorporelles	100 000
21	Immobilisations corporelles	248 302
020	Dépenses imprévues	17 150
TOTAL DES DEPENSES		385 452

Comptes	Intitulés	Budget 2023
001	Excédent d'investissement reporté	273 262
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 190
TOTAL DES RECETTES		385 452

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ**FONCTIONNEMENT :**

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	2 479 200
65	Autres charges de gestion courante	69 000
66	Charges financières	829 150

67	Charges exceptionnelles	610 000
022	Dépenses imprévues	200 000
023	Virement à la section d'investissement	4 989 540
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 890 292
TOTAL DES DEPENSES		14 067 182

Comptes	Intitulés	Budget 2023
70	Vente de produits finis, prestations de services	946 000
75	Autres produits de gestion courante	9 200 000
77	Produits exceptionnels	247 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 356 670
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 512
TOTAL DES RECETTES		14 067 182

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
20	Immobilisations incorporelles	15 000
21	Immobilisations corporelles - Terrains	31 000
23	Immobilisations - Travaux	25 409 181
020	Dépenses imprévues	300 000
1641	Emprunts (Capital)	2 850 000
1678	Avances remboursables Agence de l'Eau	14 000
2762	Annulation TVA	50 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 512
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	215 000
TOTAL DES DÉPENSES		29 201 693

Comptes	Intitulés	Budget 2023
001	Excédent d'investissement reporté	387 953
021	Virement de la section de fonctionnement	4 989 540
1068	Affectation du résultat	5 500 000
2762	Récupération de TVA	50 000
13	Subventions d'investissement reçues	249 376
16	Emprunts	12 919 532
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 890 292
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	215 000
TOTAL DES RECETTES		29 201 693

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	1 199 050
65	Autres charges de gestion courante	58 000
66	Charges financières	532 000
67	Charges exceptionnelles	540 000
022	Dépenses imprévues	160 000
023	Virement à la section d'investissement	1 864 334
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 261 307
TOTAL DES DEPENSES		6 614 691

Comptes	Intitulés	Budget 2023
70	Vente de produits, prestation de services	120 000
75	Autres produits de gestion	4 200 000
77	Produits exceptionnels	358 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	637 120
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 299 571
TOTAL DES RECETTES		6 614 691

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	2 374 500
20	Immobilisations incorporelles	25 000
21	Immobilisations corporelles	165 300
23	Immobilisations travaux	21 140 516
020	Dépenses imprévues	300 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 299 571
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	1 020 000
TOTAL DES DÉPENSES		26 324 887

Comptes	Intitulés	Budget 2023
001	Excédent d'investissement reporté	7 409 129
10	Affectation de résultat	2 500 000
13	Subventions d'investissement reçues	1 443 000
16	Emprunts et dettes assimilés	9 827 117
021	Virement de la section de fonctionnement	1 864 334
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 261 307
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	1 020 000
TOTAL DES RECETTES		26 324 887

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	5 379 200
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000
65	Autres charges de gestion courante	45 000
66	Charges financières	18 375
67	Charges exceptionnelles	71 000
014	Atténuation de produits	650 000
022	Dépenses imprévues	346 746
023	Virement à la section d'investissement	100 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 002
TOTAL DES DEPENSES		6 728 323

Comptes	Intitulés	Budget 2023
70	Vente de produits finis, prestation de services	5 839 000
75	Autres produits de gestion	3 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	886 323
TOTAL DES RECETTES		6 728 323

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	149 000
20	Immobilisations incorporelles	1 000
21	Immobilisations corporelles	247 307
23	Immobilisations en cours	7 819
020	Dépenses imprévues	14 156
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 000
TOTAL DES DÉPENSES		420 282

Comptes	Intitulés	Budget 2023
001	Excédent d'investissement reporté	98 280
021	Virement de la section fonctionnement	100 000
10	Affectation du résultat	50 000
16	Emprunts et dettes assimilés	63 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 002
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 000
TOTAL DES RECETTES		420 282

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	3 416 500
012	Charges de personnels et frais assimilés	11 000
65	Autres charges de gestion courante	285 877
66	Charges financières	9 055
67	Charges exceptionnelles	320 000
014	Atténuation de produits	260 000
022	Dépenses imprévues	320 000
023	Virement à la section d'investissement	60 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 282
TOTAL DES DEPENSES		4 773 714

Comptes	Intitulés	Budget 2023
70	Vente de produits finis, prestations de services	2 980 000
75	Autres produits de gestion courante	500
77	Autres produits exceptionnels	200 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 593 214
TOTAL DES RECETTES		4 773 714

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
16	Capital d'emprunt	32 000
020	Dépenses imprévues	16 538
21	Immobilisations corporelles	235 831
TOTAL DES DEPENSES		284 369

Comptes	Intitulés	Budget 2023
001	Excédent d'investissement reporté	108 087
16	Emprunts et dettes assimilés	25 000
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 282
TOTAL DES RECETTES		284 369

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	2 285 000
65	Autres charges de gestion courante	309 000
67	Charges exceptionnelles	71 347
022	Dépenses imprévues	150 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 273
TOTAL DES DEPENSES		2 821 620

Comptes	Intitulés	Budget 2023
70	Vente de produits finis, prestations de services	720 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 101 620
TOTAL DES RECETTES		2 821 620

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2023
21	Immobilisations corporelles	128 830
020	Dépenses imprévues	5 000
TOTAL DES DEPENSES		133 830

Comptes	Intitulés	Budget 2023
001	Excédent d'investissement reporté	127 557
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 273
TOTAL DES RECETTES		133 830

g) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ**FONCTIONNEMENT :**

Comptes	Intitulés	Budget 2023
011	Charges à caractère général	6 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000
65	Autres charges de gestion courante	125 001
022	Dépenses imprévues	8 000
TOTAL DEPENSES		140 001

Comptes	Intitulés	Budget 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 000
74	Dotations, subventions et participations	1 500
002	Excédent de fonctionnement reporté	122 501
TOTAL RECETTES		140 001

Le Comité vote :

- À l'unanimité, les mouvements inter-budgets 2023 proposés ci-dessus ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé ;
- À la majorité (146 voix pour, 1 abstention), les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Régie Eau Potable ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Solidarité.

Madame la Présidente ainsi que le Directeur remercient le service Finances pour le travail effectué sur les Budgets. La Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales remercie également les agents de la régie qui ont œuvré avec les comptables pour l'équilibre budgétaire des budgets des services de la régie.

À la suite de la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice 2023, les observations suivantes ont été faites :

Évolution de la masse salariale (pages 17 et 18 du diaporama) :

Elle tient compte de la mise en œuvre progressive de la régie, de l'évolution du territoire EAU47 et du renforcement nécessaire des équipes qui en découle :

Au service technique :

- 1 assistante au service EPAC pour améliorer la partie administrative du service et assurer le suivi des différents marchés en lien avec le service des finances et des marchés publics (recrutement effectif au 1^{er} avril),
- 1 technicien pour le suivi des travaux des réseaux d'assainissement collectif et en particulier la mise en place des programmes de réhabilitations subventionnés pour la mise en séparatif des réseaux en partie privé lorsque le syndicat effectue les travaux en partie publique (50 % d'aides pour le privé). Ces programmes conditionnent le subventionnement par l'Agence de l'Eau des travaux réalisés par EAU47. Ce technicien travaillera également en partie sur le SPANC pour des missions de conseils aux usagers, d'instructions de permis de construire, ... (recrutement en cours),

- 1 agent pour le service de maîtrise d'œuvre a été recruté en prévision du départ en retraite d'un ingénieur du service.
- **Au service communication** : 1 agent chargé de la communication et de la solidarité qui aura pour mission de développer la communication du syndicat et qui aura également pour mission la solidarité (recrutement prévu en mai). L'eau est un sujet médiatique important en ce moment, il est nécessaire de communiquer beaucoup plus. L'agent qui occupe actuellement ce poste développera plutôt la communication interne, l'évènementiel et doublera le poste de l'administration générale qui n'est occupé que par une seule personne.
- **A la direction** : en prévision du départ à la retraite du Directeur au 1^{er} mars 2024, une annonce sera lancée dans le courant du mois d'avril afin de prévoir un recrutement pour le dernier trimestre 2023 et ainsi assurer un tuilage pendant 3 à 4 mois.

L'évolution de la masse salariale s'explique également par :

- la revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 et prévue en 2023 sur une année complète,
- la revalorisation des rémunérations des agents du privé, les modifications des grilles indiciaires des agents de catégorie C,
- la revalorisation des montants du régime indemnitaire de la filière technique et de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Enfin, il est également tenu compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire ou d'un changement de grade. Il représente une prévision de + 3,5 % de la masse salariale.

 Budget principal : dépenses d'investissement (page 19) :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de prévoir l'évolution des bâtiments du siège à Agen. En effet, le Directeur explique qu'au fil des années le Syndicat occupait le 2^{ème} étage du bâtiment puis le 1^{er} et enfin le rez-de-chaussée. Aujourd'hui, l'ensemble du bâtiment est occupé et les services commencent à manquer de place. Plusieurs hypothèses sont envisagées : décentraliser certains bureaux, augmenter la surface en créant des structures sur pilotis, acheter le bâtiment A situé à côté occupé par le Département.... A ce jour, les services du Département n'envisagent pas de vendre ses locaux. Il sera donc confié à un AMO l'étude d'une extension du bâtiment.
Les excédents des budgets Principal et Assainissement Non Collectif permettraient de limiter les emprunts pour l'extension du bâtiment du siège.
- Les achats d'un véhicule, de matériel informatique, de mobilier.
- La refonte du site internet.

 Budget Eau Potable Mutualisé : fonctionnement (page 25) :

- La provision pour la CACG de 500 000 € a été supprimée puisque le litige est soldé.
- Une provision de 200 000 € est prévue en raison de l'achat d'eau qui devra être effectué auprès de l'Agglomération d'Agen pour desservir les abonnés du secteur du Sud du Lot suite au départ de la PAPS.
- Les recettes apportées par les abonnés de la PAPS représentent 300 000 € de Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine en moins


 Budget Assainissement Collectif Mutualisé (pages 28 à 35) :

Gérard PÉNIDON rappelle qu'il y a moins d'abonnés en Assainissement Collectif qu'en Eau Potable et les consommations moyennes se situent environ à 80 m³ par an et par foyer et non plus à 120 m³ comme l'indique la moyenne nationale. De plus, le coût des travaux est plus élevé. Ils concernent pour la majorité des travaux de réhabilitation des stations d'épuration qui ne rapportent pas d'abonnés supplémentaires donc de recettes. Par ailleurs, les subventions de l'agence de l'eau sont de plus en plus faibles mais les travaux sont obligatoires puisque le Préfet met en demeure le Syndicat pour réhabiliter les réseaux et les stations.

Il est nécessaire de ralentir les programmes de réhabilitation mais il est également important de pouvoir réaliser les projets des collectivités (à condition qu'ils soient raisonnables). Le Syndicat s'attachera donc à se maintenir à 10 ans de capacité de désendettement maximum.

Karine ROMERO précise que le Syndicat a emprunté pour 2022 uniquement le montant du capital qui s'est éteint dans l'année afin d'essayer de maintenir à 10 ans la capacité de désendettement.

Monsieur SCHMITZ, délégué de Penne d'Agenais, s'abstient sur le vote du budget assainissement collectif mutualisé et s'explique : le budget est certes équilibré mais on constate que la capacité de désendettement se dégrade. Les gens consomment de moins en moins, les aides sont moins importantes mais les besoins sont de plus en plus grandissants. Il suggère une augmentation du prix de l'assainissement collectif afin de maintenir l'équilibre de ce budget.

 Budget Assainissement Non Collectif (page 49) :

Il est rappelé que chaque année, le montant des subventions perçues il y a plusieurs années est reporté et non utilisé en totalité. Si le Syndicat doit investir dans un projet de restructuration du bâtiment du siège à Agen, ce budget pourra contribuer à l'investissement du fait que l'ensemble des services du SPANC est situé au siège du Syndicat.

Gérard PÉNIDON précise qu'il aura assisté à 101 sessions budgétaires et remercie tous les élus pour le bon esprit de chacun, l'absence de tension politique et leur prise de conscience que l'eau et l'assainissement sont deux domaines très importants.

Madame la Présidente rappelle que le Syndicat EAU47 est au service des collectivités et les soutient. Il y a des problématiques de Chlorure de Vinyle Monomère sur certaines communes et quelques usagers ont tendance à trop vite s'inquiéter pour leur santé mais aussi sur la perte d'eau que cela représente. Les purges automatiques mises en place en prévention ne représentent que 0,01 % de perte. Il faut rappeler que ces eaux de purges reviennent dans les nappes. Il faut laisser le temps aux techniciens et exploitants de régler les problématiques. Le Syndicat en a pris conscience et investit 1 million d'euros par an dans le renouvellement des canalisations concernées.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibérations n°23-039-C à 23-046-C

6. Protocoles d'achèvement des contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire du Sud d'Agen (Albret) avec VÉOLIA

Les deux contrats d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire du Sud d'Agen confié à VÉOLIA sont arrivés à échéance le 31 décembre 2019.

Le Comité syndical du 15 novembre 2017 a fait le choix de déléguer au 1^{er} janvier 2020 la gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire du Sud d'Agen à la régie d'exploitation EAU47.

Le transfert des services entre les exploitants étant effectif, il est nécessaire d'établir les protocoles d'achèvement des contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif avec VÉOLIA.

Madame La Présidente rappelle que le protocole d'achèvement de fin de contrat a pour objectif de clôturer les obligations contractuelles du contrat échu. Il décharge les parties des responsabilités respectives de fin de contrat et prononce le solde de tout compte.

Le solde de tout compte du **contrat d'eau potable** est le suivant :

Eau potable	Dû par VEOLIA	Dû par EAU47
Programme de renouvellement	57 574,54 €	-
Compte de renouvellement	2 410,15 €	-
Branchements compensatoires	20 454,79 €	-
Solde de facturation d'eau	-	41 803,81 €
Solde de reversements	-	2 792,38 €
TOTAL	80 439,48 €	44 596,19 €
Dû par VÉOLIA-CEO à EAU47	35 843,29 €	

Le solde de tout compte **du contrat d'assainissement collectif** est le suivant :

Assainissement Collectif	Dû par VEOLIA	Dû par EAU47
Programme de renouvellement	1 530,69 €	
Solde de reversements		8 603,75 €
Eau dans les compteurs Fin de contrat		11 307,52 €
TOTAL	1 530,69 €	19 911,27 €
Dû par EAU47 à VÉOLIA-CEO	18 380,58 €	

• **Le Comité, à l'unanimité, :**

- donne quitus à VÉOLIA-CEO pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'eau potable du territoire du Sud d'Agen arrivé à échéance le 31 décembre 2019 ;
- donne quitus à VÉOLIA-CEO pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du territoire du Sud d'Agen arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Le Directeur précise que le Syndicat doit parfois de l'argent à l'exploitant car il est prévu dans les contrats que les exploitants reversent les redevances à EAU47 sur la base des factures émises. Or, certains usagers ou entreprises ne paient pas, certaines factures deviennent irrécouvrables, ce sont ces sommes qu'ils n'ont pas perçues et que nous remboursons. Le fait d'attendre quelques années après la fin du contrat pour le solder permet de laisser le temps au délégataire de recouvrer certains montants et ainsi de diminuer les sommes qu'EAU47 doit rembourser.

7. Protocoles d'achèvement des contrats de délégation du service public d'eau potable des territoires de la Brame, du Nord du Lot et du Sud du Lot avec SAUR

Les trois contrats d'exploitation du service public d'eau potable des territoires de la Brame, du Nord du Lot et du Sud du Lot confiés à SAUR sont arrivés à échéance le 31 décembre 2018.

Le Comité syndical du 27 février 2018 a fait le choix de déléguer au 1^{er} janvier 2019 la gestion du service d'eau potable des territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Sud du Lot et du Nord de Marmande à SAUR.

Le transfert des services entre les exploitants étant effectif, il est nécessaire d'établir les protocoles d'achèvement des contrats de délégation du service public d'eau potable de ces territoires avec SAUR.

Madame La Présidente rappelle que le protocole d'achèvement de fin de contrat a pour objectif de clôturer les obligations contractuelles du contrat échu. Il décharge les parties des responsabilités respectives de fin de contrat et prononce le solde de tout compte.

Le solde de tout compte du **contrat d'eau potable du territoire de la Brame** est le suivant :

Eau potable	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Renouvellement compteurs	28 395,00 €	0,00 €
Programme de renouvellement	8 735,67 €	0,00 €
Compte de renouvellement	15 892,00 €	0,00 €
Redevance Prélèvement	89 125,87 €	0,00 €
Solde du compte de gestion		47 393,40 €
TOTAL	142 148,54 €	47 393,40 €
Dû par SAUR à EAU47	94 755,14 €	

Le solde de tout compte du **contrat d'eau potable du territoire du Nord du Lot** est le suivant :

Eau potable	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Renouvellement compteurs	50 574,50 €	0,00 €
Programme de renouvellement	39 688,84 €	0,00 €
Compte de renouvellement	0,00 €	14 841,85 €
Redevance Prélèvement		21 124,96 €
Solde du compte de gestion	0,00 €	110 372,48 €
TOTAL	90 263,34 €	146 339,29 €
Dû par EAU47 à SAUR	56 075,95 €	

Le solde de tout compte du **contrat d'eau potable du territoire du Sud du Lot** est le suivant :

Eau potable	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Renouvellement compteurs	38 283,13 €	0,00 €
Programme de renouvellement	15 968,74 €	0,00 €
Compte de renouvellement	0,00 €	87,94 €
Redevance Prélèvement	0,00 €	276 843,93 €
Solde du compte de gestion	0,00 €	92 739,93 €
TOTAL	54 251,87 €	369 671,80 €
Dû par EAU47 à SAUR	315 419,93 €	

Le Comité, à l'unanimité, :

- donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'eau potable du territoire de la Brame arrivé à échéance le 31 décembre 2018 ;
- donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'eau potable du territoire du Nord du Lot arrivé à échéance le 31 décembre 2018 ;
- donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'eau potable du territoire du Sud du Lot arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Le solde du territoire du Nord de Marmande n'étant pas encore arrêté, il quitus sera prononcé lors d'un prochain Comité.

8. Protocoles d'achèvement des contrats de délégation du service public d'assainissement collectif des territoires de la Brame, du Nord du Lot et du Nord de Marmande avec SAUR

Les trois contrats d'exploitation du service public d'assainissement collectif des territoires de la Brame, du Nord du Lot et du Nord de Marmande confiés à SAUR sont arrivés à échéance le 31 décembre 2020.

Le Comité syndical du 9 mars 2020 a fait le choix de déléguer au 1^{er} janvier 2021 la gestion du service d'assainissement collectif des territoires de la Brame, du Nord du Lot et du Nord de Marmande à AGUR.

Le transfert des services entre les exploitants étant effectif, il est nécessaire d'établir les protocoles d'achèvement des contrats de délégation du service public d'assainissement collectif de ces trois territoires avec SAUR.

Madame La Présidente rappelle que le protocole d'achèvement de fin de contrat a pour objectif de clôturer les obligations contractuelles du contrat échu. Il décharge les parties des responsabilités respectives de fin de contrat et prononce le solde de tout compte.

Le solde de tout compte du **contrat d'assainissement collectif du territoire de la Brame** est le suivant :

Assainissement Collectif	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Programme de renouvellement	7 157,34 €	-
Solde compte d'affermage	-	77 076,72 €
TOTAL	7 157,34 €	77 076,72 €
Dû par EAU47 à SAUR	69 919,38 €	

Le solde de tout compte du **contrat d'assainissement collectif du territoire du Nord du Lot** est le suivant :

Assainissement Collectif	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Programme de renouvellement	34 243,84 €	-
Total	34 243,84 €	0,00 €
Dû par SAUR à EAU47	34 243,84 €	

Le solde de tout compte du **contrat d'assainissement collectif du territoire du Nord de Marmande** est le suivant :

Assainissement Collectif	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Programme de renouvellement	5 602,20 €	0,00 €
Compte d'affermage		20 581,90 €
Total	5 602,20 €	20 581,90 €
Dû par EAU47 à SAUR	14 979,70 €	

• Le Comité, à l'unanimité, :

- donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du territoire de la Brame arrivé à échéance le 31 décembre 2020 ;
- donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du territoire du Nord du Lot arrivé à échéance le 31 décembre 2020 ;
- donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du territoire du Nord de Marmande arrivé à échéance le 31 décembre 2020 .

QUESTIONS DIVERSES

M. SCHMITZ, délégué de Penne d'Agenais souhaite savoir s'il n'y a aucune possibilité pour le syndicat de recouvrer les créances restantes en fin de contrat de délégation. Le Directeur indique que dans le cadre des délégations non. Dans le cadre du quitus, il faudrait regarder si cela est possible mais chaque année, des créances irrécouvrables sont votées par l'assemblée. Il est donc impossible d'y revenir dessus ultérieurement. La solution d'attendre quelques années avant de prononcer le quitus permet à l'exploitant d'utiliser tous les recours possibles de recouvrement.

M. Lionel SEMPÉ précise que les contrats pour lesquels la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine est mise en place, cette problématique n'existe plus puisque c'est au délégataire de s'arranger avec ces sommes irrécouvrables. Il n'y a aujourd'hui que 3 contrats concernés par les créances irrécouvrables.

M. DUFOURG, délégué Maire de Fauillet, souhaite savoir où en est la problématique de la station d'épuration qui est saturée. M. Gérard PÉNIDON indique que depuis fin 2022, le Syndicat est dans l'attente de la réponse du Président de l'agglomération de Val de Garonne (compétente sur la commune de Tonneins) pour démarrer les travaux. Le projet qui consiste à faire accueillir les effluents de Fauillet sur la station de Tonneins est prêt à être mis en œuvre.

POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 15 février 2023 :

- 23_019_D Décision technique et financière avenue Jean Capitan
- 23_020_D Acquisition parcelles AE 200 et AE 202 commune de VILLEBRAMAR. Remplace la Décision 21_117_D du 03/08/2021
- 23_021_D Accord de médiation avec un abonné de Nérac
- 23_022_D Convention de partenariat avec le CNAS
- 23_023_A Délégations de signatures en cas d'absence ou d'empêchement du DGS aux Directeurs Adjointes et aux Responsables des Services Techniques et Administratifs
- 23_024_D Déclaration sans suite pour motifs économiques de la consultation pour la création du système d'assainissement collectif dans le bourg - Commune de Saint Léger - Territoire Porte des Landes

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis 28 février 2023 :

- 23_001_B Frais de mission du personnel – à l'unanimité
- 23_002_B Convention de transfert de données entre SAUR, AGUR et EAU47 pour la facturation de l'assainissement collectif du Territoire Lot Amont 47 (Dausse, Penne d'Agenais, Saint Sylvestre sur Lot et Valeilles) – à l'unanimité
- 23_003_B Avenant à la convention entre SAUR et EAU47 relative à la facturation de la redevance d'assainissement non collectif des usagers des Territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du lot et de Penne Saint-Sylvestre – à l'unanimité
- 23_004_B Avenant n°1 à la convention de vente d'eau entre AGUR, SAUR et EAU47 du territoire du Villeneuvois vers les secteurs Nord du Lot, Sud du Lot et Penne Saint-Sylvestre – à l'unanimité
- 23_005_B Demandes de subventions – à l'unanimité
- 23_006_B Convention de participation au 91ème Congrès des Départements de France avec le Département de Lot-et-Garonne – à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 h 30.

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,



Geneviève LE LANNIC

Le Secrétaire de séance,



Jean-Pierre MOULY